

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune est chargée d'organiser le recensement général de la population, qui se déroule tous les cinq ans, sous l'égide de l'INSEE.

Pour la campagne de 2021, la commune de Petite-Rosselle cherche des agents recenseurs.

Sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs procéderont à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants, du 21 janvier au 20 février 2021.

Les personnes intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant le 14 novembre 2020 à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire

18 rue de l'Eglise

57540 PETITE-ROSSELLE

ou

mairie@mairie-petiterosselle.fr



RECENSEMENT

de la population

